



## COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 6 MARS 2021 À 10H

Le 6 mars 2021, les membres de l'association « Damien joue », déclarée à la Sous-Préfecture d'Arcachon sous le numéro W 332029041 et publiée au Journal Officiel du 21 janvier 2020, se sont réunis en Assemblée générale ordinaire, sur convocation de la Présidente, en visioconférence.

La Présidente ouvre la session et accueille les participants. Elle apporte les excuses d'Elisabeth LAFFOND, Vice-Présidente.

**Elle rappelle que 12 adhérents sont à jour de leur cotisation.**

**Les statuts stipulent que les délibérations sont prises à la majorité des membres présents, soit 7 présents ou représentés. 6 adhérents sont présents et 6 pouvoirs ont été reçus. Le quorum prévu par l'article 8 des statuts étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.**

L'Assemblée est présidée par Nadine GOUARD, en qualité de Présidente de l'association. Elle est assistée de Marie-Ange PUGA en sa qualité de Trésorière et de Francine DESSIS, Secrétaire. Damien BARRA, Président d'honneur et Etienne GOUARD administrateur sont aussi présents ainsi que Marlène PEYRUTIE, adhérente.

Il a été établi une feuille de présence qui n'a pu être signée par tous les membres présents et qui demeure annexée au présent procès-verbal.

La Présidente rappelle l'ordre du jour :

- 1- Rapport moral 2020,
- 2- Rapport financier de l'année 2020,
- 3- Vote du montant de l'adhésion,
- 4- Rapport annuel d'activités 2020,
- 5- Rapport d'orientation 2021,
- 6- Renouvellement du conseil d'administration,
- 7- Questions diverses.

La Présidente signale que l'ensemble des documents correspondants à cet ordre du jour ont été adressés à chacun des membres adhérents, par courrier électronique. Il s'agit des :

- Compte de résultat de l'année 2020,
- Bilan,
- Budget prévisionnel,
- Bulletin d'adhésion.

La Présidente ouvre la séance et remercie les membres présents d'avoir bien voulu assister à cette Assemblée générale ordinaire. Elle rappelle le contexte (situation sanitaire) et les conditions du déroulé de cette AG en visioconférence. Pour plus d'efficacité lors de la prise de parole individuelle, elle demande de bien vouloir lever la main face à l'écran.

Il est fait lecture des différents rapports qui sont soumis au vote.

**1) Rapport moral**, présenté par la Présidente qui reprend tout ce que l'association a fait en 2020

➤ **L'association « Damien joue » a été créée le 16 janvier 2020.**

➤ **Comme c'est la première Assemblée générale ordinaire, la Présidente rappelle la genèse du projet :**

Maman d'un adulte autiste, peu communicant, Nadine GOUARD est aussi sa tutrice. Son fils est en Foyer d'Accueil Médicalisé pour autistes, au Barp, en Gironde. Il perçoit une AAH et a aussi des dépenses fixes. Elle suit ses comptes avec lui et depuis quelques mois l'a associé à la gestion de ses dépenses.



Elle s'est très vite posé la question de l'accompagnement de son fils : « Comment faire quand la personne en situation de handicap n'a pas de notion du temps et de l'argent mais a les aptitudes pour comprendre ? »

Par le biais du jeu, de la manipulation des dés et de la monnaie fictive, son fils a pu accéder à la gestion de l'argent et a même sa carte bancaire.

Il y a eu tout un travail autour du repérage dans le temps (l'AAH est versée le 5 du mois, le Département prélève le 26, son téléphone est prélevé le 15...).

Un travail autour du calcul, de la manipulation de l'argent et du rendu de monnaie a été nécessaire. Ces étapes lui ont permis d'expliquer à son fils que le Département finançait l'hébergement.

Son fils avait le projet de fêter ses 40 ans avec un grand nombre de personnes et un budget à respecter. Lorsque celui-ci a acquis les bases de la gestion de son compte, elle a créé un plateau de jeu pour lui permettre de voir ses dépenses sur plusieurs mois et de se projeter. Suite à ce jeu, la Présidente s'est posé la question : « Pourquoi les outils que j'ai créés pour mon fils ne seraient-ils pas transposables à d'autres personnes dans la même situation ? » L'association « Damien joue » a ainsi vu le jour. Elle a pour but « la création, l'adaptation et la promotion de jeux de société, de matériel ludique et pédagogique, à destination de personnes en situation de handicap et des établissements qui les accueillent ».

➤ L'association, pour cette première année (2020), a 12 adhérents. Les adhésions sont en année civile.

➤ Le Conseil d'administration est composé de 5 membres fondateurs et d'un président d'honneur :

Les membres du bureau se présentent les uns après les autres :

Nadine GOUARD, Présidente. Retraitée de La Poste et d'un Centre social, porteuse du projet

Elisabeth LAFFOND, Vice-Présidente, Psychologue, retraitée

Marie-Ange PUGA, Trésorière

Francine DESSIS, Secrétaire

Damien BARRA, Président d'honneur qui est aussi le premier testeur du jeu

Le conseil d'administration se complète avec un administrateur

Etienne GOUARD, retraité de la Poste

➤ **En 2020, le Conseil d'administration et le bureau se sont réunis les :**

16 janvier : Assemblée générale constitutive,

7 mars : rencontre avec la MDPH, retour sur ULULE

9 mai : INPI et Retour sur livret

13 juin : Validation du livret N1

23 juillet : Assemblée Générale Extraordinaire modifiant le siège social à la suite du déménagement

de la Présidente

12 novembre : rescrit fiscal et site Internet

Et 5 décembre : vote du budget prévisionnel

La Présidente informe que les adhérents peuvent demander à lire les comptes rendus des conseils d'administration

➤ La Présidente rappelle que l'association :

- A ouvert un compte bancaire à la Banque Postale
- Est adhérente de Assoconnect qui est une plateforme pour les associations
- A été reconnue d'intérêt général le 29 octobre, ce qui permet de pouvoir délivrer les rescrits fiscaux des donateurs et contributeurs.
- A déposé son dossier à l'INPI pour protéger les travaux (livret et règle du jeu)

En l'absence de question sur ce rapport moral, la Secrétaire propose de passer au vote.

***L'Assemblée générale adopte le rapport moral à l'unanimité***

**2) Rapport financier**, présenté par la Trésorière.

Celle-ci reprend le compte de résultat, le bilan et la valorisation du bénévolat. La Présidente vérifie que tout le monde a bien reçu les documents de débats, par mail.

**La Trésorière commente le compte de résultat****➤ En charges pour l'année 2020 un montant total de 2102.27€**

**Charges d'exploitation** pour un montant de 1595,62€, avec, entre autres, pour les lignes

6511 : Redevance logiciel Assoconnect + réservation du site internet [www.damien-joue.org](http://www.damien-joue.org)

6516 : Droit d'auteur : INPI

**Comptes de tiers** pour un montant de 506.65€

<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	
606400-FOURNITURES ADMINISTRATIVES	243.49 €
606800-AUTRES MATIERES ET FOURNITURES. PETIT MATERIEL	439.87 €
607100-ACHAT DE MARCHANDISE (JEU)	189.97 €
607200-ACHAT DE PAPIERIE (JEU)	281.29 €
625200-FRAIS D'AG CA BUREAU	23.54 €
627800-FRAIS BANCAIRES	70.07 €
651100-REDEVANCE LOGICIEL	317.39 €
651600-DROIT D'AUTEUR	30.00 €
<b>Total</b>	<b>1 595.62 €</b>
<b>COMPTES DE TIERS</b>	
468100-FRAIS DES BENEVOLES	506.65 €
<b>Total</b>	<b>506.65 €</b>

Le règlement N° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif demande de faire apparaître les frais supportés par les bénévoles sur la ligne «4681 frais des bénévoles», ce qui est fait. Auparavant, ces charges apparaissaient sur les comptes 86 « valorisation du bénévolat ».

Ces frais sont liés aux dépenses faites par les bénévoles (parking, photocopies, déplacements, affranchissements...) dont ils ont « abandonné les remboursements au profit de l'association ». Les bénévoles reçoivent en retour un justificatif lié au rescrit fiscal qui leur permettent de bénéficier d'une réduction d'impôts de 66% de la valeur. Ils ont l'obligation de remettre à la Présidente les justificatifs originaux de ces dépenses.

**➤ En produits d'exploitation pour l'année 2020 un montant total de 3192.01€**

**75412 : abandons de frais des bénévoles** qui sont du même montant que celui en charges : **506.65€**

**7561 : adhésions pour un montant de 110€.** 2 adhésions à 5€ et 10 adhésions à 10€.

**7581 : contributions ULULE pour un montant de 2205.36€.** Pour faire entrer des fonds et pouvoir acheter le matériel pour construire le jeu, la Présidente a déposé le projet sur la plateforme de financement participatif ULULE.

	PERIODE EN COURS	N-1
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
754110-DONS MANUELS	370.00 €	
754120-ABANDONS DE FRAIS PAR LES BENEVOLES	506.65 €	
756100-ADHESIONS	110.00 €	
758100-CONTRIBUTIONS ULULE OKAL	2 205.36 €	
<b>Total</b>	<b>3 192.01 €</b>	



## ➤ **RESULTAT D'EXPLOITATION**

La différence entre les produits (3192.01€) et les charges (2102.27€) donne un résultat excédentaire de 1089,74€ pour l'année 2020.

<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>1 089.74 €</b>
--------------------------------	-------------------

## La Trésorière commente le bilan

Comme il s'agit de la première année, le bilan fait apparaître les mêmes chiffres que le compte de résultat

**L'actif s'élève en net à 1089,74€**

**Le passif fait apparaître l'excédent de 1089.74€**

Actif

	Actif	Amortissements / dépréciations	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
<b>COMPTES FINANCIERS</b>				
Banques, établissements financiers et assimilés				
21105 - Caisse d'émission				
21107 - Banques - 31/12/2020	1 089.74		1 089.74	
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1 089.74</b>	<b>0.00</b>	<b>1 089.74</b>	<b>0.00</b>

Passif

	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
<b>CAPITAUX</b>		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		
Résultat de l'exercice (excédent)	1 089.74	
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 089.74</b>	<b>0.00</b>

La Présidente demande s'il y a des questions concernant ce Bilan Simplifié

Madame Marlène PEYRUTIE demande s'il y a des dépenses prévisibles qui pourraient impacter ce bilan. La Présidente répond positivement et précise que l'information sera donnée dans le budget prévisionnel.

## La Trésorière commente la valorisation du bénévolat.

Elle explique l'importance de faire apparaître la contribution volontaire dans la comptabilité pour une meilleure visibilité du dynamisme, de l'activité réelle et du volume de travail consacrés au projet.

Elle ajoute que la valorisation comptable du bénévolat démontre également aux financeurs publics, dans un langage qui est le leur, l'apport effectif et non négligeable que fournit l'association par rapport aux subventions demandées. De même, l'importance des contributions volontaires en nature peut servir pour justifier le caractère désintéressé de l'association.

Pour pouvoir valoriser le bénévolat, la Présidente a créé certains outils notamment une feuille de présence individuelle et un agenda commun, annoté quotidiennement bien que les bénévoles se trouvent régulièrement à travailler sans surveiller ce temps, ne serait-ce que le temps passé à la lecture de mail, aux échanges téléphoniques, etc...

### **L'association a classifié ces heures en 3 types :**

Les **réunions d'instances** : AG, CA et bureau, autant en temps de préparation qu'en temps de présence, qu'elles soient physiques ou en visio. Ce temps est de 272h30

Les **temps d'opérationnel** comptabilisent tout le temps passé au travail d'élaboration du jeu. Ce temps est de 360h 45

Les **temps de prestations en nature** sont ceux passés dans l'expérimentation, actuellement au FAM du Barp. 38h30 en 2020 car une seule séance a pu se tenir en raison de la crise sanitaire.

Le coût horaire a été fixé en fonction de ce qui est proposé sur Internet sur le site asso.gouv.fr et le site « salaire moyen » et une moyenne en a été tirée :

- Instance : 20€
- Opérationnel : 15€
- Prestations en nature : 18€

Total des heures d'instances : 272h 30 soit 5 450€

Total des heures "opérationnel" : 360h45 soit 5 411.25€

17C avenue des pins 33830 BELIN-BELIET

Mail. [damienjoue@orange.fr](mailto:damienjoue@orange.fr) Tél. 06 37 77 45 65 et 05 56 86 01 66



---

Total des heures "prestation en nature" : 38h30 soit 693€

**Soit 633h15 pour un coût global de 11 554 .25€**

Quelques échanges sur le choix du barème présenté. La Trésorière explique qu'il s'agit d'un barème moyen, calculé à partir des sites de référence de l'administration.

En l'absence de question sur ce rapport financier, la Secrétaire propose de passer au vote.

***L'Assemblée générale adopte le rapport financier à l'unanimité***

La Présidente reconnaît que la gestion et la tenue de la comptabilité ont été faites correctement et **donne son quitus à la Trésorière.**

---

3) **Vote du montant de l'adhésion**, présenté par la Présidente.

Celle-ci redonne les montants proposés :

**5€** (personne non imposable),

**10€** (adhésion individuelle),

**15€** (adhésion familiale),

**30€** (personne morale sans salarié),

**50€** (personne morale avec salarié).

Elle rappelle que c'est l'Assemblée générale qui fixe le montant de l'adhésion, conformément à l'article 5 des statuts.

Elle demande si les participants ont bien reçu le bulletin d'adhésion actuel, et demande s'il y a des remarques quant au contenu et à la présentation de ce bulletin d'adhésion, à savoir s'il serait peut-être mieux de distinguer le bulletin d'adhésion du bulletin de don.

Madame PEYRUTIE appuie sur le fait qu'un seul et même bulletin est beaucoup plus confortable pour les adhérents.

En l'absence d'autre question sur le montant des cotisations, la Secrétaire propose de passer au vote.

***L'Assemblée générale adopte les montants à l'unanimité***

---

**4 et 5) Rapport annuel d'activités 2020 et rapport d'orientation 2021**, présentés par la Présidente ;

La Présidente relate l'avancée du projet et propose les projections pour 2021.

La Présidente précise que les rapports d'activités et d'orientation vont être présentés en même temps car les contenus sont très complémentaires.

↳ Elle rappelle :

- La réalisation des plateaux, des livrets
- Les différentes rencontres, réunions, échanges avec les partenaires et/ou membres du bureau
- Les dates d'expérimentation au FAM

↳ Elle demande à la Secrétaire qui participe également aux ateliers du FAM de s'exprimer sur son ressenti.

Francine DESSIS donne quelques exemples concrets de déroulement de séances au FAM. Elle note le climat bienveillant de la structure d'accueil et de l'éducateur intervenant aux ateliers. Cela participe de la mise en confiance nécessaire des personnes autour des activités proposées. Il y a un grand intérêt autour du jeu, une réelle mobilisation, attention des participants, ce qui est très important.

↳ La Présidente reprend la parole et précise que le jeu est réservé aux établissements et structures accompagnant des personnes en situation de handicap et qu'il n'est pas prévu, pour le moment, de le vendre par le biais de commerce.

↳ Elle rappelle les étapes et plateaux du jeu :

**Le niveau 1 sur lequel on vérifie que le joueur :**

- A la numération de 1 à 31 (31 jours maximum dans un mois)
- Connaît les jours de la semaine
- Sait se déplacer sur un plateau de jeu



- Connaît la monnaie
- Sait utiliser les dés et utiliser l'ordre d'un jeu

**À ce stade il n'y a pas de manipulation d'argent. Ce plateau doit rassurer les joueurs et leur permettre d'apprendre à se déplacer sur le plateau, « qui joue avant moi », « à qui je fais passer les dés » ...Ils doivent acquérir des automatismes qui leur serviront aux niveaux suivants et dans d'autres circonstances. Ils doivent acquérir la confiance dans le jeu, le plateau, les joueurs et les animateurs et se sentir en sécurité.**

**Le niveau 2 sur lequel on vérifie que le joueur :**

- Sait différencier une recette d'une dépense
- Sait lire et utiliser les cartes de jeu
- Peut prévoir un achat mensuel
- Peut payer ou encaisser sans faire l'appoint
- Sait comparer s'il a plus ou moins d'argent que les autres joueurs

**À ce niveau les joueurs commencent à manipuler des petites sommes d'argent et les cartes de jeu sont avec des pictogrammes ou des écrits sécurisants. Ils savent lire des étiquettes avec des prix, savoir si c'est plus cher que ou moins cher que.**

**Le niveau 3 est le vrai jeu. On vérifie que le joueur**

- Sait qu'il a des dépenses et des recettes fixes et qu'il les connaît
- Sait compléter une fiche « joueur »
- Pourra organiser son budget mensuel
- Saura faire l'appoint lors d'un achat ou vérifiera qu'il a reçu la bonne somme
- Saura programmer une grosse dépense

**C'est le plateau de jeu qui sera diffusé dans les établissements et structures accompagnant des personnes en situation de handicap. Les joueurs travaillent leur budget, discutent ensemble de ce qu'ils peuvent acheter, écoutent les contraintes que demande un budget. Ils acquièrent entre autres d'autres repères sociaux envers leurs pairs, notamment l'écoute des autres, le respect des conseils, de leur parole et proposent de les aider si besoin.**

↳ **5 compétences nécessaires sont vérifiées sur les 3 niveaux :**

1. Calcul,
2. Lecture,
3. Repérage dans l'espace et le temps,
4. Manipulation de l'argent,
5. Raisonnement logico-mathématique.

↳ Elle informe également de l'état d'avancement du partenariat dans le cadre de l'élargissement de l'expérimentation à d'autres catégories de personnes et cela dès la semaine prochaine :

- Personnes handicapées sans ou avec une très faible autonomie : ADIAPH avec le FAM (cité plus haut)
- Personnes handicapées de 16/25 ans ayant un accompagnement par des services d'insertion sociale et professionnelle : APAJH avec le SESSAD PRO (Service d'éducation spéciale et de soins à domicile) de Bordeaux. Les personnes sont en acquisition d'autonomie dans les locaux du SESSAD. Ils ont entre 16 et 25 ans.
- Personnes handicapées ayant suffisamment d'autonomie pour travailler (ESAT)

Mesdames Claire DEGENNE Directrice autisme de l'APAJH et Priscilla Laulan Directrice de Ludosens ont été rencontrées en ce sens.

↳ Il était prévu que le jeu soit présenté lors de la journée mondiale de l'autisme qui se tient en avril, à la demande de la MDPH. Le 2 avril 2020 elle a dû être annulée à la suite de la situation sanitaire. Cette journée est prévue le vendredi 2 avril 2021. La Présidente finalise le jeu pour ce jour-là.

↳ La Présidente souhaiterait un meilleur suivi auprès des contributeurs. Un questionnaire leur sera envoyé pour les tenir informés et les mobiliser vers une adhésion et des dons.





↳ Elle souhaite également engager l'association vers des demandes de subventions. Elle rappelle qu'une première demande a été déposée auprès de « Bordeaux pour le Bien Commun ». Elle a été validée et passera devant un 1<sup>er</sup> jury le 16 avril pour une présélection.

Des démarches seront entreprises auprès du Département, de la Fondation de France et autres institutionnels.

↳ Elle précise que l'association cherche un éditeur, et que des contacts sont déjà établis avec Prismatic et Autisme France Diffusion.

↳ L'adresse damien-joue.org a été bloquée pour le site internet et la Secrétaire va se former à Wordpress

Questions : Marlène Peyrutie rappelle que Madame Valérie Terrien connaît bien les procédures de l'INPI et de l'édition et qu'elle pourrait éventuellement nous indiquer un infographiste.

La Présidente propose de voter les 2 rapports en même temps.

En l'absence d'autre question sur ces rapports, la Secrétaire propose de passer au vote.

***L'Assemblée générale adopte le rapport présenté à l'unanimité***

## **6) Élection du Conseil d'administration.**

La Présidente rappelle que :

Les statuts prévoient le renouvellement au tiers, chaque année, du conseil d'administration, qui peut être de 7 membres. 5 administrateurs composent le conseil d'administration actuellement.

2 membres sont sortants : Francine DESSIS et Marie-Ange PUGA..

Un appel à candidature a été dûment envoyé et trois candidatures ont été retournées, par mail ou courrier, au siège de l'association.

- Francine DESSIS
- Marlène PEYRUTIE
- Marie-Ange PUGA

Sont candidates.

Chaque candidate présente et motive sa candidature.

Le vote se déroule réglementairement à main levée.

***L'Assemblée générale adopte les 3 candidatures à l'unanimité***

Après le vote, la Présidente **déclare que le nouveau conseil d'administration est composé de :**

Francine DESSIS renouvelable en 2024,

Etienne GOUARD renouvelable en 2022,

Nadine GOUARD renouvelable en 2022

Elisabeth LAFFOND renouvelable en 2023

Marlène PEYRUTIE renouvelable en 2024,

Marie-Ange PUGA renouvelable en 2024.

La Présidente souhaite la bienvenue à ce nouveau conseil d'administration et déclare qu'il va se réunir immédiatement après l'AG pour constituer le bureau.

Avant de passer aux questions diverses, elle nous informe de la modification du compte bancaire de l'association par l'ajout d'une CB. La Trésorière explique rapidement les démarches effectuées.

Il n'y a pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h30

Fait à Belin-Béliet le 7 avril 2021

Nadine GOUARD, Présidente

Francine DESSIS, Secrétaire